

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 27 janvier 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

Nombre de membres

MM les Adjoints : R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

En exercice :	21
Présents :	11
Votants	18
Dont pouvoirs	07

MM les Conseillers : A. Blanc, V. Roy, J. Personnaz, M. Aragon, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert donné à M. Genoud, T. Eudes donné à S. Baud, Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Arhuero donné à M. Genoud, P. Meylan donné à M. Aragon, S. Pérou donné à S. Mercet, C. Roy donné à V. Roy

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

N° 2022-04

FINANCES- Autorisation à signer une convention de financement pour le SIVU Beaupré- VINCI

Par convention en date du 17 avril 2019, la Commune de Beaumont a conclu avec la société Vinci un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 47 logements sur la commune de Beaumont.

Une partie de ces PUP ayant vocation à financer les travaux d'extension du SIVU Beaupré, il convient de fixer par convention les modalités de versement. La participation du constructeur à l agrandissement de l'école est fixée à 240 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de reverser au SIVU Beaupré l'intégralité de la participation perçue au titre de l'extension du groupe scolaire suivant les modalités définies par la convention jointe en annexe.

Les crédits ayant été inscrits au budget, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

